REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

****

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

****

1°) DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE SON SUCCESSEUR

Monsieur Serge SACILE, conseiller municipal inscrit sur la liste « RÉUSSIER TROIS-RIVIÈRES » a fait part de sa démission par lettre reçue en mairie le 15 septembre 2016.

Le Maire annonce à l'assemblée que celle-ci a bien été enregistrée et que dans sa correspondance du 21 septembre 2016, en application de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle en a informé Monsieur le Préfet.

Aussi, en vertu de l'article L. 270 du Code Electoral, il lui appartient en sa qualité de Maire de combler le siège de conseiller municipal devenu vacant sur la liste précitée immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Au regard de l'ordre de présentation au sein de cette liste politique, ce poste doit être pourvu par le candidat suivant : Monsieur José JULAN.

En conséquence, au regard du tableau du conseil municipal dressé le 28 mars 2014, Monsieur Serge SACILE ayant manifesté en termes non équivoques et par écrit sa démission, Madame le Maire appelle Monsieur José JULAN et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller municipal en prenant place au 25ème rang dans l'ordre du nouveau tableau du conseil municipal.

2°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016 (*Voir document joint*)

3) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DIVERSES INTANCES DANS LESQUELLES SIEGENT LES REPRESENTANTS ELUS DE LA COMMUNE

Mme le Maire expose que suite à la démission du Conseiller Municipal, Monsieur Serge SACILE, il doit être procédé à de nouvelles nominations de représentants du Conseil Municipal dans tous les organismes et commissions où siégeait cet ancien élu :

A - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LES ROCHES GRAVEES

Par délibération n°18 du 08 décembre 2014, en qualité de conseillers communautaires siégeaient comme membres titulaire et suppléant respectivement, Mme Christelle GILLES et Mr Jean-Louis FRANCISQUE et

comme conseillers de la commune, Serge SACILE comme titulaire et Louisiane LAUTRIC DEGLAS en tant que suppléante.

Il s'agit de pourvoir un siège de conseiller communal titulaire.

B - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE TROIS-RIVIERES :

Par délibération n°27 du 23 avril 2014, deux représentants de la commune à cet organisme associatif ont été désignés conformément aux statuts : il s'agit de Mr Serge SACILE et de Mme Annick BARTHEL.

Il convient d'abonder un siège.

C - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU SUD BASSE-TERRE

Par délibération n°08 du 24 juillet 2014, un seul représentant avait été désigné à cette instance, qu'il ***convient de remplacer.***

D - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (SYMEG°)

Au vu du contexte sus-évoqué, le Maire propose d'opérer une modification de la composition de cet organe selon le respect des règles de représentation des communes et le nombre de sièges qui revient à notre assemblée délibérante.

Pour rappel, par délibération n°30 du 23 avril 2014, les deux délégués titulaires nommés étaient Mme Mariette JEAN-LOUIS et Mr Serge SACILE ; les 2 suppléants étant Mr José JULAN et Mme Dany MARCIN.

E - DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

La constitution des commissions municipales était intervenue par délibération n°26 du 23 avril 2014 à la suite de l'installation du Conseil Municipal.

A l'aune d'une nécessaire recomposition de certaines commissions permanentes notamment celles où siégeait Mr Serge SACILE, ci-après citées celles qui subiront des modifications :
au sein des commissions « Affaires scolaires », «Travaux Urbanisme et Aménagement du Territoire», « Patrimoine » et « Sport et Culture » seront nommés de nouveaux élus.

4°) ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2016 DE LA COMMUNE

Ces modifications consistent à inscrire des nouveaux crédits budgétaires après le vote du Budget Primitif. Les nouvelles inscriptions se montent à **186 000€** en Fonctionnement et à **722 000€** en Investissement.

Cette Décision Modificative intervient sans répercussion sur l'équilibre du Budget tout en respectant le principe de l'universalité budgétaire.

I.-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En détail, on trouve :

- **En section de Fonctionnement et en dépenses,**

L'intégration de crédits nécessaires à l'exécution de l'opération « Sur les traces des amérindiens à nos jours » réalisé en chantier d'insertion pour la part réalisée sur le Budget 2016.

On trouve donc :

Au Chapitre **011** (Charges à caractère général) sont inscrits **76 000€** au titre de l'achat de petit matériel, la formation et la rémunération des encadrants.

Et au chapitre **012** (Charges de personnel), **110 000€** viendront abonder le chapitre dédié à la rémunération du personnel (contractuels)

- **En recettes de fonctionnement :**

Au chapitre 74 (Dotations et Subventions), la somme affichée de 186 000,00€ correspondra à la participation de l'Etat et du Conseil Départemental dans le financement de l'opération «Sur les traces des amérindiens à nos jours ».

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **En dépenses d'Investissement**

On observera :

Opérations **178** (Construction de l'école Maternelle Litha LAUMORD) ce sont **125 000€** qui seront prévus comme ajustement de crédits pour clôturer l'opération.

Opérations **184** (Revitalisation du centre bourg) **337 000€** : Un ajustement de crédits pour clôturer l'opération.

Opérations **186** (Reconstruction du stade municipal) **180 000€** sont comme crédits nécessaires à l'acquisition du matériel sportif.

Opérations **211** (Sonorisation de la salle Bloncourt FRANCILLETTE) à hauteur de **40 000€**

Opération **212** (Informatisation des Ecoles) pour **40 000€**.

- **En recettes d'Investissement :**

La ventilation du Fonds d'Aide aux Communes 2016 (FAC) qui est une subvention du Conseil Départemental de **160 000€** et qui se décompose comme suit :

- **120 000€** pour l'acquisition du matériel sportif installé au stade municipal
- **40 000€** pour les travaux de réhabilitation de la piscine

La sonorisation de la salle Bloncourt FRANCILLETTE et l'informatisation des écoles sont financées chacune à hauteur de **50 %** par la réserve parlementaire, soit **20 000€** par opération.

Un financement par l'emprunt pour **522 000€**.

5°) PRESENTATION DE RAPPORTS ANNUELS DE LA REGIE DES EAUX DE TROIS-RIVIERES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU (RPQS°) DES SERVICES EAUX ET ASSAINISSEMENT POUR LES-ANNEES 2014 ET 2015 *(Voir ci-joint note d'information de l'Office de l'Eau de Guadeloupe, transmission des RPQS par la voie dématérialisée aux membres de l'organe délibérant et mise à disposition physique de ces rapports à la mairie)*

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Cette disposition vise à renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics locaux à l'attention des élus et des usagers des services au travers d'indicateurs techniques et financiers définis.
L'article 161 de la loi modifie l'article L 2224-5 du CGCT en imposant au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions.

Pour rappel, le rapport concernant le service de l'eau potable fait état d'indicateurs qui sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Ces rapports sont mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Par ailleurs, ils constituent à présent une pièce indispensable à tout dossier de demande de subvention.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

6°) FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES : SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE À LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES POUR LE PRÉLÈVEMENT

Par courrier en date du 24 septembre 2015, la commune de Trois-Rivières avait fait part à la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe, des effets négatifs sur la trésorerie communale du décalage entre les prélèvements effectués par la DGFIP sur nos recettes fiscales au titre du prélèvement du FNGIR et le reversement de l'Attribution de Compensation (AC).
Il est à souligner que nous enregistrons un retard de plus en plus conséquent dans le versement de l'AC 2015 et 2016.

Pour trouver une solution définitive à cette question, Madame le Maire avait proposé à Madame le Président de la CA Grand Sud Caraïbe, comme l'autorise la Loi de Finances rectificative pour 2012, la prise d'une délibération concordante pour mettre le prélèvement du FNGIR 2016 à sa charge.
A ce jour une nouvelle demande a été adressée à Mme la présidente de l'EPCI qui a formulé à cet égard un accord de principe à la mise en place de ce dispositif.

Aussi, pour empêcher que le prélèvement du FNGIR n'affecte d'avantage la trésorerie de la commune en 2017, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer pour que la Communauté d'Agglomération « Grand Sud Caraïbe » se substitue à la commune de Trois-Rivières et prenne à sa charge le prélèvement du fond national de garantie individuelle des ressources.

Cependant, pour que cette décision soit validée, le Conseil Communautaire devra également délibérer de façon concordante avant le 1er octobre 2016, c'est la raison pour laquelle Madame le Maire a obtenu du Président de la Communauté d'Agglomération l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire qui doit se tenir avant la date butoir.

7°) SEM PATRIMONIALE REGION GUADELOUPE : AVIS A DONNER SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEM ET RENONCIATION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'assemblée générale extraordinaire de la Sem Patrimoniale Région Guadeloupe convoquée le 27 juillet 2016 a procédé à l'augmentation du capital de la société qui doit se dérouler suivant les quatre phases ci-après :

1- Augmentation de capital par une incorporation des réserves des exercices antérieurs pour un montant de **1 335 316€,** la valeur de l'action étant portée de **1 000€ à 1 146€,** le montant du capital détenu par la commune s'élevant à **45 840€.**

2- Augmentation de capital par une incorporation des résultats des exercices antérieurs pour un montant de **1 050 000€**.

3- Augmentation de capital au titre du financement du cyclotron, réalisé par le Conseil Départemental pour un montant de **500 000€**. L'assemblée décide d'exclure cette augmentation du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
Au terme de cette souscription, le capital de la Sem Patrimoniale Région Guadeloupe s'élèvera à la somme de **10 975 560 millions d'euros**.

4- Augmentation de capital au titre du financement complémentaire du cyclotron au titre des exercices 2017/2018 pour un montant **de 2,5 millions**, selon les propositions initiales de la Région, par émission d'actions nouvelles ; le nombre d'actions s'élevant à 2150 pour une valeur de **1 163 €**
La commune doit renoncer si elle le souhaite de façon formelle à son droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital.

Pour procéder à ces opérations, Madame le Maire propose à l'organe délibérante de la commune de valider d'une part, l'augmentation de 1 335 316€ par incorporation des réserves ainsi que l'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles en numéraire au profit du Conseil Départemental pour un montant de 500 000€ et d'approuver l'exclusion de notre droit préférentiel de souscription à cette augmentation du capital liée au financement du cyclotron par le Conseil Départemental

Il est nécessaire d'entériner les deux autres augmentations de capital, de respectivement 1 050 000€ et 2,5 millions d'€ tout en renonçant au droit préférentiel de souscription dont dispose la commune.

8°) COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) ANNEE 2015 DE L'OPÉRATION DE MANDAT « RECONSTRUCTION DU STADE DE TROIS-RIVIERES » *(voir dossier joint)*

Par convention de mandat de réalisation en date du 2 septembre 2011, la commune de Trois-Rivières a confié à la SEMAG, la construction du stade municipal.
Afin de satisfaire aux obligations de l'article L.1523-2 du CGCT, l'article 19 de la convention de mandat liant la commune à la SEMAG, prévoit que le mandataire doit adresser chaque année au mandant un compte rendu financier comportant en annexe :

- Un bilan financier prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en dépenses et en recettes le cas échéant et d'autre part, l'estimation des dépenses et recettes restant à réaliser ;
- Un plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes.

Le compte-rendu d'activité de 2015 élaboré par la SEMAG et vérifié par les services de la commune est joint en annexe à la présente note de synthèse.

Il convient de relever qu'il n'y a pas d'évolution de l'enveloppe financière de l'opération entre 2014 et 2015 arrêtée à **5 455 744€**. Les actions à mener en 2016 sont les suivantes :

- Poursuite des travaux de réalisation du stade ;
- Recalibrage de l'exutoire sous la route RD6 (travaux à réaliser par le Conseil Départemental).

Les membres de l'assemblée délibérante sont invités à se prononcer sur le CRACL 2015 de l'opération « Reconstruction du stade de Trois-Rivières » présenté par la SEMAG.

Je vous rappelle que la participation de la ville est financée à hauteur de **95%** par une aide financière du Conseil Régional de la Guadeloupe.

9°) TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE Á PARTIR DE SOURCES DE L'HERMITAGE : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PREFINANCEMENT DE LA SUBVENTION FEI AVEC L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

Par délibération n°07 du 19 février 2015 relative aux travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable, l'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement de cette opération pour un montant total de **3 935 500 € HT**.

Dans le cadre du financement de ce projet, il est nécessaire de contracter auprès de l'Agence Française de Développement, un emprunt d'un montant de **deux millions quarante six mille trois cents euros (2 046 300 €)** référencée CGP 1592 01 Y, destiné à préfinancer la subvention FEI attribuée au titre de ces travaux.

Au vu du montant de cet emprunt supérieur à la limite du pouvoir délégué au Maire, il convient à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à signer la convention de préfinancement de la subvention FEI avec l'AFD.

10°) ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA QUATRIEME EDITION DES RENCONTRES D'ART ET D''HISTOIRE

Les Rencontres d'Art et d'Histoire (RAH) auront lieu cette année du 08 au 30 novembre 2016 sur le thème : « **L'Art et la Nature des Amérindiens** ».

Cette manifestation se déroulera en deux temps :

- Du 08 au 13 novembre : semaine festive durant laquelle sera inaugurée et présentée l'exposition, elle sera marquée par une série de conférences quotidiennes sur des sujets en rapport avec le thème de cette édition.
- Du 14 au 30 novembre : Exposition ouverte au public en visite libre.

La volonté pour cette 4e édition des RAH est de mettre l'accent sur l'aspect scientifique d'où le choix de Monsieur Christian ANTENOR-HABAZAC en tant que parrain de la manifestation. Par ailleurs, l'une des conférences portera sur la restitution des fouilles et recherches effectuées sur la commune et sera assurée par la DAC Guadeloupe ainsi que l'INRAP.

Une large part sera faite au public scolaire qui aura la possibilité, comme à chaque édition, de visiter l'exposition en présence des artistes qui assureront une permanence régulière toute la semaine. Les écoles de la commune ont également été sollicitées afin de produire des œuvres en rapport avec le thème de la manifestation et celles-ci seront exposées à la bibliothèque municipale durant toute la durée des RAH.

Le Théâtre de Verdure a été pensé sous forme de « Village des RAH » et fera le lien entre la Salle Bloncourt Francillette où se dérouleront les conférences et la Mairie ou seront exposées les œuvres. C'est dans cet espace que se dérouleront les foires culinaires ainsi que les animations musicales et artistiques prévues principalement le vendredi et le samedi soir.

Plan de financement

PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT (€)
Mairie de Trois-Rivières	30 000,00
Conseil Général	5 000,00
DAC	10 000,00
Conseil Régional	5 000,00
Ministère des Outremers	5 000,00
CASBT	2 500,00
Entreprises (sponsoring), Associations et Clubs Service, Autres (donateurs)	2 500,00
TOTAL	60 000,00

Face aux contraintes budgétaires nous avons dû adapter la commande afin de produire un spectacle de qualité et maintenir le standing de la manifestation tout en minimisant les coûts.
En cela, nous nous sommes appuyés sur les expériences des précédentes éditions et avons revus les postes de dépenses afin d'arrêter un budget de **60 000 euros** avec une participation communale de **30 000 euros**.

11°) DEMANDES DE SUBVENTION DE DIVERSES ASSOCIATIONS

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ensemble des demandes d'aide en faveur des associations présentées comme suit :

➢ ***Le Club des Ainés de Trois-Rivières « La Nouvelle Aurore »***, dans le cadre de la Semaine Bleue qui se tiendra du 02 au 09 octobre 2016 et dont le thème se définit comme suit : « **Les ainés font la société** », propose une action intergénérationnelle à réaliser avec des collégiens.

Cette action intitulée « Bokantaj manjé kréyol » a pour objectif la transmission du savoir-faire entre des ainés et des enfants scolarisés avec la collaboration des acteurs de la production locale : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs...

De ce fait, pour réaliser cette action le Club des Ainés de Trois-Rivières « la Nouvelle Aurore » sollicite de la collectivité une participation financière à hauteur de 1 000 € pour couvrir les frais de production d'un documentaire qui permettra de garder une trace indélébile de ce projet.

La Collectivité au vu de cette requête, s'est fixée sur une aide de 650 € correspondant au montant du devis de la société de prestation audiovisuelle .

➢ ***L'Amicale du Personnel Communal de Trois-Rivières (APCTR)*** poursuit de façon constante ses actions à destination des agents de la collectivité.

Toujours à l'ordre du jour, l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal (au mois de décembre) et également la participation à l'animation mise en place à l'occasion des départs à la retraite.

Aussi, afin de réaliser son programme d'activités et de permettre l'équilibre de son budget, cette structure souhaite de la commune l'allocation d'une subvention à hauteur de **13 000€**.

La municipalité qui noue des échanges réguliers et resserrés avec l'APCTR, s'est accordée sur le montant de l'aide demandée à savoir 13 000€.

➢ *Le Collège « Les Roches Gravées »* organise durant une semaine, un séjour pédagogique en Espagne du 25 novembre au 04 décembre 2016 pour les élèves de 4ème et 3ème de la section internationale dont le coût unitaire s'élève à **1 400 €** par élève soit une somme totale de **59 976,48€.**

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour ces élèves de partager sur place, leur temps entre la découverte de la culture et de l'histoire de l'Espagne, et la vie quotidienne au sein de familles d'accueil. Cette immersion aura pour effet de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances de la langue étrangère pratiquée en classe.

Le collège sollicite de la collectivité pour mener à bien le projet sus-présenté, une participation financière de l'ordre de **5 250 €**.

La municipalité s'est accordée sur un montant de 150 € par élève (sont concernés une quarantaine d'élèves).

12°) CREATION D'UN COMITE LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

En 2015, La délinquance violente repart à la hausse en Guadeloupe où les vols à main armée sont en très nette augmentation, les vols avec violence explosent et le nombre d'homicides et de tentatives d'homicides a doublé. L'année 2016 qui n'est pas achevée est quant à elle, déjà marquée par des actes de violence d'une rare intensité.
La ville de Trois-Rivières confrontée à des délits et d'autres faits de violence d'une certaine gravité n'est pas en reste.
En 2015, le Maire a eu des échanges avec les services de l'État pour la mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En effet, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance codifiée aux articles L132-4 et suivants du Code de la sécurité intérieure impose aux communes de plus de 10 000 habitants et celles comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville, la création d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Quand bien-même cette instance n'est pas obligatoire pour la ville de Trois-Rivières qui compte moins de 10 000 habitants, Mme le Maire ayant la volonté de mettre tout en œuvre pour réduire l'insécurité des habitants de la commune, a souhaité mettre en place cet outil de pilotage opérationnel dans le but d'améliorer la tranquillité publique en facilitant la coordination, l'échange d'information et la réalisation de projets.

Cette coopération qui s'inscrira dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires co-producteurs de prévention prendra forme au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dans lequel le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exercera sur la base d'un programme de travail partagé intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017.

La composition de cette instance qui sera définie par arrêté doit au moins comprendre les membres suivants :
- Collège des Elus : le Président du Conseil Départemental ou son représentant, la Communauté d'agglomération ;
- Collège des Chefs des Services de l'Etat : le Préfet et le Procureur de la République ou leurs représentants ; le Rectorat et responsables des établissements scolaires ;
- Collège des représentants des Professions confrontées : les Forces de Sécurité, le service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Les bailleurs sociaux, la Mission Locale, la CAF et les associations

Le CLSPD sera présidé par Mme le Maire.

Le Maire sollicite l'assemblée municipale afin de se prononcer sur la création d'un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la présente délibération du Conseil Municipal permettra au Préfet de désigner les représentants de l'Etat.

13°) QUESTIONS DIVERSES

Le Maire
Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE